

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2019

Le 12 décembre 2019 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. Et Mmes Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU, Adjoints ; MM. et Mmes Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Dominique LE NAOUR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Edith GOURLAN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, Nathalie DROAL, René ROCUET, Sophie TUDAL, Serge SINOUE, Conseillers Municipaux ;
Max GOUDENHOFT arrivé après la demande et le vote relatif à l'ajout d'une question à l'ordre du jour.

Procuration : Mme Jocelyne CAROFF à Mme Sophie BOYER

Secrétaire de séance : Mr Jérôme GOURMELEN

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance : Délibération modificative budgétaire sur le budget « Commerce Relais » 2019 suite à demande de la Trésorerie de Fouesnant.

Le Conseil autorise, à l'unanimité des membres présents (26 voix) l'ajout de la question proposée à l'ordre du jour de la séance.

1 - W : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame Sophie BOYER regrette que le détail des échanges ayant eu lieu lors de la présentation du rapport d'activités 2018 CCPF ne figure pas au procès-verbal de la séance.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agissait d'une présentation au Conseil Municipal ne faisant pas l'objet d'une délibération, l'assemblée étant invitée à prendre acte de la présentation.

Monsieur Patrick LE GUYADER signale que les votes ne sont pas retranscrits de façon nominative comme précédemment dans les procès-verbaux.

Monsieur le Maire prend note de la remarque. Ce point sera rectifié sur les procès-verbaux à venir.

M. Jean-Luc QUEMERE précise que sa remarque sur l'utilisation des téléphones portables portait sur les réunions de Conseil Municipal et pas sur l'ensemble des réunions.

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019 est **APPROUVE**, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Mmes Fanny DERRIEN et Sophie TUDAL absentes le 14 novembre.

2 - W : TARIFS COMMUNAUX 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au vote des tarifs communaux applicables au 1^{er} janvier 2020.

Il précise que les tarifs du service enfance ont été débattus lors du Comité Consultatif des Structures d'Accueil du 28 novembre 2019 sur la base d'une augmentation de 1,5 %.

La Commission des Finances réunie le 4 décembre 2019 a émis un avis favorable sur les propositions établies.

M. le Maire donne la parole à Monsieur Etienne CHEREAU, Adjoint en charge des Affaires Scolaires, des Structures d'Accueil et de la Culture pour une présentation des propositions de tarifs du service enfance-jeunesse.

. RESTAURANT SCOLAIRE (+ 1,5 %)**REPAS**

Monsieur CHEREAU rappelle que les tarifs proposés sont soumis au quotient familial selon les tranches de ressources, en lien avec les services de la CAF. Il procède à une présentation en reprenant, pour chaque rubrique, le tarif médian.

Enfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Repas 2019	Repas 2020	Repas majoré 2019	Repas majoré 2020
0-1600 €	2,76 €	2,80 €	3,26 €	3,30 €
1601-2100 €	2,92 €	2,96 €	3,42 €	3,46 €
2101-2625 €	3,06 €	3,11 €	3,56 €	3,61 €
2626-3150 €	3,23 €	3,28 €	3,73 €	3,78 €
3151-4200 €	3,38 €	3,43 €	3,88 €	3,93 €
4201-5250 €	3,61 €	3,66 €	4,11 €	4,16 €
> 5250 €	3,88 €	3,94 €	4,38 €	4,44 €

Enfants domiciliés hors commune

	Repas 2019	Repas 2020	Repas majoré 2019	Repas majoré 2020
Tarif unique	3,88 €	3,94 €	4,38 €	4,44 €

REPAS ADULTE

	Repas 2019	Repas 2020
Adulte (repas pris sur place)	6,17 €	6,26 €
Adulte (repas porté à la Maison de retraite des Religieuses)	6,90 €	7,00 €

. ACCUEIL PERISCOLAIRE (+ 1,5 %)**MATIN**Enfants domiciliés dans la commune

Recommandations de la CAF : « La progression entre les deux premières tranches devra être mesurée, de l'ordre de 30 % afin de limiter les effets de seuil. »

Tranches de ressources	Matin 2019	Matin 2020	Matin majoré 2019	Matin majoré 2020
0-1600 €	0,83 €	0,84 €	0,96 €	0,97 €
1601-2100 €	1,08 €	1,10 €	1,25 €	1,27 €
2101-2625 €	1,13 €	1,15 €	1,31 €	1,33 €
2626-3150 €	1,18 €	1,20 €	1,37 €	1,39 €
3151-4200 €	1,24 €	1,26 €	1,44 €	1,46 €
4201-5250 €	1,29 €	1,31 €	1,50 €	1,52 €
> 5250 €	1,35 €	1,37 €	1,57 €	1,59 €

Enfants domiciliés hors commune

	Matin 2019	Matin 2020	Matin majoré 2019	Matin majoré 2020
Tarif unique	1,35 €	1,37 €	1,57 €	1,59 €

SOIR

Enfants domiciliés dans la commune

Recommandations de la CAF : « La progression entre les deux premières tranches devra être mesurée, de l'ordre de 30 % afin de limiter les effets de seuil. »

Tranches de ressources	Soir 2019	Soir 2020	Soir majoré 2019	Soir majoré 2020
0-1600 €	1,08 €	1,10 €	1,25 €	1,27 €
1601-2100 €	1,40 €	1,42 €	1,62 €	1,64 €
2101-2625 €	1,48 €	1,50 €	1,72 €	1,75 €
2626-3150 €	1,55 €	1,57 €	1,80 €	1,83 €
3151-4200 €	1,62 €	1,64 €	1,88 €	1,91 €
4201-5250 €	1,73 €	1,76 €	2,01 €	2,04 €
> 5250 €	1,82 €	1,85 €	2,11 €	2,14 €

Enfants domiciliés hors commune

	Soir 2019	Soir 2020	Soir majoré 2019	Soir majoré 2020
Tarif unique	1,82 €	1,85 €	2,11 €	2,14 €

. ACCUEIL DE LOISIRS A LA MAISON DE L'ENFANCE (+ 1,5 %)

JOURNEE

Enfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarif journée 2019 (repas inclus)	Tarif journée 2020 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2019 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2020 (repas inclus)
0-1600 €	5,83 €	5,92 €	6,76 €	6,86 €
1601-2100 €	8,19 €	8,31 €	9,50 €	9,64 €
2101-2625 €	9,92 €	10,07 €	11,51 €	11,68 €
2626-3150 €	11,68 €	11,86 €	13,55 €	13,75 €
3151-4200 €	12,26 €	12,44 €	14,22 €	14,43 €
4201-5250 €	13,44 €	13,64 €	15,59 €	15,82 €
> 5250 €	15,76 €	16,00 €	18,28 €	18,55 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif journée 2019 (repas inclus)	Tarif journée 2020 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2019 (repas inclus)	Tarif journée majorée 2020 (repas inclus)
Tarif unique	19,48 €	19,77 €	22,60 €	22,94 €

1/2 JOURNEE (SANS REPAS)

Enfants domiciliés dans la commune

Maintien du tarif 2019 de la tranche de ressources n° 1 afin de respecter les recommandations de la CAF du Finistère : « une ½ journée ALSH (repas compris) < ou = 4 € ».

Tranches de ressources	Tarif ½ journée 2019 (sans repas)	Tarif ½ journée 2020 (sans repas)	Tarif ½ journée majorée 2019 (sans repas)	Tarif ½ journée majorée 2020 (sans repas)
0-1600 €	1,28 €	1,28 €	1,48 €	1,48 €
1601-2100 €	4,09 €	4,15 €	4,74 €	4,81 €
2101-2625 €	4,95 €	5,02 €	5,74 €	5,83 €
2626-3150 €	5,83 €	5,92 €	6,76 €	6,86 €
3151-4200 €	6,14 €	6,23 €	7,12 €	7,23 €
4201-5250 €	6,72 €	6,82 €	7,80 €	7,92 €
> 5250 €	7,87 €	7,99 €	9,13 €	9,27 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif ½ journée 2019 (sans repas)	Tarif ½ journée 2020 (sans repas)	Tarif ½ journée majorée 2019 (sans repas)	Tarif ½ journée majorée 2020 (sans repas)
Tarif unique	9,74 €	9,89 €	11,30 €	11,47 €

REPAS ALSH ½ JOURNEEEnfants domiciliés dans la commune

Tarif identique à la restauration scolaire hormis la tranche de ressources n° 1 (maintien du tarif 2019) afin de respecter les recommandations de la CAF : « une ½ journée ALSH (repas compris) < ou = 4 € ».

Tranches de ressources	Tarif repas ALSH ½ journée 2019	Tarif repas ALSH ½ journée 2020	Tarif repas majoré ALSH ½ journée 2019	Tarif repas majoré ALSH ½ journée 2020
0-1600 €	2,72 €	2,72 €	3,22 €	3,22 €
1601-2100 €	2,92 €	2,96 €	3,42 €	3,46 €
2101-2625 €	3,06 €	3,11 €	3,56 €	3,61 €
2626-3150 €	3,23 €	3,28 €	3,73 €	3,78 €
3151-4200 €	3,38 €	3,43 €	3,88 €	3,93 €
4201-5250 €	3,61 €	3,66 €	4,11 €	4,17 €
> 5250 €	3,88 €	3,94 €	4,38 €	4,44 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif repas ALSH ½ journée 2019	Tarif repas ALSH ½ journée 2020	Tarif repas majoré ALSH ½ journée 2019	Tarif repas majoré ALSH ½ journée 2020
Tarif unique	3,88 €	3,94 €	4,38 €	4,44 €

. ACCUEIL DE LOISIRS EN SEJOUR EXTERIEUR (+ 1,5 %)Enfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarif journée camp 2019	Tarif journée camp 2020
0-1600 €	9,87 €	10,02 €
1601-2100 €	13,81 €	14,02 €
2101-2625 €	16,77 €	17,02 €
2626-3150 €	19,74 €	20,04 €
3151-4200 €	20,72 €	21,03 €
4201-5250 €	22,70 €	23,04 €
> 5250 €	26,65 €	27,05 €

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif journée camp 2019	Tarif journée camp 2020
Tarif unique	31,00 €	31,47 €

. PROCEDURE EN CAS DE RETARD

En cas de retards répétés, il sera appliqué une pénalité de 5 € par 15 minutes. Il est précisé qu'un courrier est adressé à la famille à chaque retard, rappelant le règlement des accueils de loisirs.

. CARRE D'AS (ESPACE JEUNES)**ACTIVITES A L'ANNEE**

Droit d'inscription permettant d'accéder aux activités : 16 €. Cette adhésion est valable de janvier à décembre.

Participation financière aux activités payantes organisées par l'espace jeunes :

- 1) Coût réel de l'activité inférieur ou égal à 28 € : participation financière de 50 % du coût de l'activité.
- 2) Coût réel de l'activité supérieur à 28 € : application d'une tarification modulée en fonction des ressources :
 - ✓ participation financière de 14 € pour la 1^{ère} tranche,
 - ✓ participation financière de 50 % du coût de l'activité pour 5 autres tranches et coût réel de l'activité pour la tranche > 5250 € et hors commune.

Enfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Participation financière
0-1600 €	14 €
1601-2100 €	50 % du coût de l'activité
2101-2625 €	
2626-3150 €	
3151-4200 €	
4201-5250 €	
> 5250 €	Coût réel de l'activité

Enfants domiciliés hors commune

	Participation financière
Tarif unique	Coût réel de l'activité

SEJOUREnfants domiciliés dans la commune

Tranches de ressources	Tarif séjour 2020	
0-1600 €	- 30 % du tarif de la tranche 2	Tarif plafonné à 14 € par jour
1601-2100 €	- 15 %	
2101-2625 €	- 15 %	
2626-3150 €	Tarif médian	
3151-4200 €	+ 5 %	
4201-5250 €	+ 10 %	
> 5250 €	+ 20 %	

Enfants domiciliés hors commune

	Tarif séjour 2019
Tarif unique	Tarif identique tranche > 5250 €

MEDIATHEQUE

Il est proposé le maintien des tarifs 2019 pour l'exercice à venir afin de faciliter la gestion de la médiathèque.

	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020
Abonnement mineur	5 €	5 €
Abonnement adulte varzécois	13 €	13 €
Abonnement adulte extérieur	15 €	15 €
Abonnement famille varzécoise	30 €	30 €
Abonnement famille extérieure	40 €	40 €
Abonnement famille (nouveaux arrivants) *	15 €	15 €
Prix de la feuille d'impression	0,15 €	0,15 €
Abonnement pour lecteur de passage	15 €	15 €
Caution pour lecteur de passage	25 €	25 €

* Sur présentation du dossier « nouveaux arrivants » remis en mairie, valable un an après l'installation sur la commune.

SPECTACLES ORGANISES PAR LE SERVICE CULTUREL

Il est proposé le maintien des tarifs 2019 pour l'exercice à venir afin de faciliter la gestion de la billetterie des spectacles

	Tarifs au 01/01/2019	Tarifs au 01/01/2020
• Enfant de moins de 12 ans	2 €	2 €
• Jeune de + de 12 ans et adulte (varzécois)	6 €	6 €
• Jeune de + de 12 ans et adulte (extérieur)	9 €	9 €

VOTE :

Après avoir pris connaissance des propositions et de leur présentation par M.Etienne CHEREAU, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, à mains levées les tarifs tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs communaux pour les autres domaines.

PONT-BASCULE (+ 1,5 %)

	Tarif 2019	Tarif 2020
• La pesée	5,15 €	5,23 €

CIMETIERE (+ 1,5 %)

Objet	Rappel des tarifs 2019	Tarifs 2020
• Tombe (concession de 2 m ²)		
➢ 15 ans	169,83 €	172,38 €
➢ 30 ans	244,10 €	247,76 €
• Columbarium (10 ans)		
➢ Columbarium aérien avec plaque (1ère demande)	424,55 €	430,92 €
➢ Columbarium aérien (renouvellement)		
➢ Caverne (hors monument)		
• Taxe d'inhumation-exhumation	21,22 €	21,53 €
• Taxe pour dépôt d'urne	21,22 €	21,53 €
• Taxe de dispersion de cendres et pose de plaque au jardin du souvenir	21,22 €	21,53 €

• Taxe d'utilisation provisoire du caveau communal	21,22 €	21,53 €
• Taxe journalière de présence au caveau communal	1,58 €	1,60 €

REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (1,5 %)

Droits de place	Rappel des tarifs 2019	Tarifs 2020 (+1,5%)
Installation d'un camion-magasin	77,27 €	78,43 €
Installation hebdomadaire ou ponctuelle	6,18 €	6,27 €
Installation quotidienne (forfait semaine)	19,58 €	19,87 €

Marché hebdomadaire	Rappel des tarifs 2019	Tarifs 2020 (+1,5%)
Commerçant titulaire	3,05 €/mois/mètre linéaire	3,09 €/mois/mètre linéaire
Commerçant de passage	0,81 € / mètre linéaire	0,82 € / mètre linéaire
Branchement électrique gde consommation (frigo, tourne- broche...)	2,54 € / jour	2,58 € / jour
Branchement électrique faible consommation (éclairage, balance de pesée...)	1,02 € / jour	1,04 € / jour

Marché saisonnier	Rappel des tarifs 2019	Tarifs 2020 (+1,5%)
Commerçant titulaire	1,52 €/mètre linéaire	1,54 €/mètre linéaire
Commerçant de passage	2,03 € / mètre linéaire	2,06 € / mètre linéaire
Branchement électrique gde consommation (frigo, tourne- broche...)	2,54 € / jour	2,58 € / jour
Branchement électrique faible consommation (éclairage, balance de pesée...)	1,02 € / jour	1,04 € / jour

DESTRUCTION DE NIDS DE GUÊPES (+1,5%)

Monsieur le Maire précise que les services techniques n'interviennent qu'en cas de danger à proximité ou sur la voie publique.

La commune n'intervient pas pour l'enlèvement des nids de frelons asiatiques dont les frais d'enlèvement par un prestataire privé sont pris en charge directement par la CCPF.

Objet	Rappel du tarif 2019	Tarif 2020
Intervention pour la destruction de nids de guêpes	80,79 €	82,00 €

PRESTATIONS DE VOIRIE (+1,5%)

Intervention des Services Techniques pour buser les entrées de propriétés.

Application du forfait horaire du personnel communal pour les travaux en régie, soit 19,74 €/heure (primes incluses) pour l'année 2020, plus le coût de mise à disposition d'un tractopelle, d'un camion ou d'un tracteur (52,28 € TTC par véhicule) et le coût réel des matériaux mis en œuvre.

LOCATION DE MOBILIER AUX PARTICULIERS - ANNEE 2020 (+1,5%)

Concerne la location de tables, chaises et/ou bancs, par lot indivisible de 5 tables avec assise pour 40 personnes. Tarif du lot : 33,46 €. Caution fixée à 100 €.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MATERIEL (+1,5%)

La location des salles communales permettrait à la Commune d'amortir :

- le coût d'entretien de l'équipement
- la réparation ou renouvellement du matériel (assiettes, verres, couverts, chaises, barnums...)

Les salles concernées sont les suivantes :

- . Grandes salles : Halle des Sports, Maison Communale (3 salles) et salle culturelle de l'Agora
- . Petites salles : une salle de la Maison Communale, salle parquet de la Halle des Sports, Ty Ker Coz, Ti Korn, Moustlerlann, Créac'h Veil, salle du conseil ou salle des commissions à la mairie.

Pour les associations, il est précisé que ces tarifs ne s'appliquent qu'en dehors des créneaux hebdomadaires accordés.

Location de salle	Associations Communales (2)	Associations hors Commune, organisations politiques et syndicales	Entreprises Varzécoises	Entreprises extérieures ou organismes divers
Réunion privée (1)				
<i>en journée</i>	GRATUIT	31,36 € (30,90 € en 2019)	52,27 € (51,50 € en 2019)	104,55 € (103,00 € en 2019)
<i>en soirée</i>	GRATUIT	62,73€ (61,80 € en 2019)	104,54 € (103,00 € en 2019)	209,09€ (206,00 € en 2019)
Manifestation publique payante (3 et 4)	GRATUIT	209,09 € 206,00 € en 2019	156,87 € (154,55 € en 2019)	313,68 € (309,05 € en 2019)

(1) Tarif divisé par 2 pour les petites salles

(2) Gratuité pour le Printemps de Clic-clap et la vente de livres organisée par "Lire à Saint-Evarzec"

(3) Pour la mise à disposition des 3 salles de la Maison Communale, le four électrique, la chambre froide et la plonge sont accessibles sans supplément

(4) Un seul montant est appliqué par manifestation, même si plusieurs salles sont louées

Location de matériel	Associations communales (2)	Associations hors Commune, entreprises ou organismes divers
Utilisation de la cuisine de la Maison Communale avec cuisson gaz et référent cuisine désigné obligatoire	GRATUIT	104,55 € (103,00 € en 2019)
Utilisation de la cuisine de la Maison Communale avec vaisselle	GRATUIT	20,91 € (20,60 € en 2019)
Sono fixe en salle (sauf pour la HDS) ou sono mobile en extérieur	GRATUIT	20,91 € (20,60 € en 2019)
Pack de 15 chaises ou bancs	GRATUIT	10,45 € (10,30 € en 2019)
Rack de 20 tables	GRATUIT	41,82 € (41,20 € en 2019)
Barnum parapluie	GRATUIT	41,82 € (41,20 € en 2019)
Grand barnum monté et démonté	GRATUIT	313,68 € (309,05 € en 2019)
Podium monté et démonté	GRATUIT	313,68 € (309,05 € en 2019)

VOTE :

Après avoir pris connaissance des propositions et de leur présentation par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, à mains levées les tarifs tels que présentés ci-dessus.

3 - W : ATTRIBUTION DES LOTS 1, 2 ET 3 DES MARCHES POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE MOUSTERLANN

Monsieur le Maire invite les conseillers à apporter une modification sur les chiffres fournis dans la note de synthèse et concernant le lot n° 3 (Electricité) :

Montant H.T 162 823.74

Montant TTC 195 388.49

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Catherine DE ABREU, Adjointe en charge des Marchés Publics.

Mme Catherine DE ABREU rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 20 juin dernier, il a décidé de modifier le projet initial d'aménagement de la Zone de Loisirs de Moustlerlann en intégrant un terrain synthétique avec remplissage en billes de liège pour le terrain d'entraînement. Une procédure de marché public sur trois lots de la consultation (VRD, éclairage et terrains sportifs) a été relancée.

Le lot n° 4 portant sur les espaces verts a été attribué par délibération 4-U du 12 septembre 2019 pour un montant de 128 443.25 € TTC

La Commission des Marchés Publics réunie le 22 novembre dernier a examiné les propositions des entreprises présentées par le bureau d'études OTEIS.

Après analyse, la commission propose les attributions suivantes et le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette question.

		HT	TTC
Lot 1 VRD	Eurovia/Barazer/Sparfel (Quimper)	825 941.08 €	991 129.30 €
Lot 2 Terrains sportifs	Sparfel Eurovia (Ploudaniel)	306 601.09 €	367 924.31 €
Lot 3 Electricité	Ets J.Bernard (Plouedern)	162 823.74 €	195 388.49 €

M. Frédéric HENRIO souligne que le coût est supérieur au montant prévisionnel du projet, du fait notamment du choix du terrain synthétique. Il s'interroge sur le maintien de ce choix.

Il s'interroge sur le fait que la commune ne récupère pas la TVA.

Monsieur le Maire rappelle que le choix du terrain synthétique a fait l'objet d'une délibération en séance du Conseil Municipal le 20 juin 2019 et qu'il est acté.

En ce qui concerne la TVA, Mme Catherine DE ABREU rappelle que la commune récupère la TVA pour les travaux d'investissement (à hauteur de 16.4%)

M. René ROCUET demande une négociation des honoraires d'architecte. Il fait remarquer que le % d'honoraires est appliqué sur l'ensemble des travaux et que, de ce fait, le choix du terrain synthétique a entraîné une augmentation des honoraires. Il précise trouver ces honoraires indécents d'autant que le travail de base reste identique quel que soit la nature du terrain retenue.

Monsieur le Maire rappelle que le choix de l'architecte a été fait sur concours et que le jury a retenu le projet le plus adapté, avec validation du % d'honoraires.

Il entend toutefois la demande et s'engage à négocier.

Mme Sophie BOYER souligne que, même si l'ensemble du Conseil Municipal était d'accord pour voter le projet à l'origine, la situation financière de la commune est totalement différente à ce jour avec une diminution des moyens. Elle demande un vote lot par lot.

Mme Lydie GOARIN rejoint Mme Sophie BOYER sur sa demande de vote par lot et aurait souhaité avoir plus de détails sur la composition des lots.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur l'attribution des lots 1, 2 et 3 pour l'aménagement de la zone de loisirs de Moustlerlann, tel que proposé.

Il est procédé au vote à mains levées :

<i>Lot</i>	<i>Abstention</i>	<i>Contre</i>	<i>Pour</i>	<i>Attributaires</i>	<i>Montant HT en euros</i>
Lot 1 VRD	4	0	23	Eurovia/Barazer/Sparfel (Quimper)	825 941.08
	Sophie BOYER Jocelyne CAROFF Danièle GOMES Lydie GOARIN				
Lot 2 Terrains sportifs	4	2	21	Sparfel Eurovia (Ploudaniel)	306 601.09
	Sophie BOYER Danièle GOMES Lydie GOARIN Jean-Christophe HUIBANT	Jocelyne CAROFF Frédéric HENRIO			
Lot 3 Electricité	0	0	27	Ets J.Bernard (Plouedern)	195 388.49

4 - W : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE MOUSTERLANN

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel GUILLOU, Adjoint en charge des Finances pour la présentation du plan de financement relatif à la Zone de Loisirs de Moustlerlann.

M. Michel GUILLOU rappelle que par délibération du 20 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé de modifier le projet initial d'aménagement de la Zone de Loisirs de Moustlerlann en intégrant un terrain synthétique avec remplissage en billes de liège pour le terrain d'entraînement. Cette décision a obligé le maître d'œuvre Mostini-Mostini à relancer une procédure de marché public sur trois lots de la consultation (VRD, éclairage et terrains sportifs).

La Commission des Marchés Publics réunie le 22 novembre dernier a examiné les propositions des entreprises présentées par le bureau d'études OTEIS. Au regard des montants des lots n°1,2, 3 et du lot n° 4 attribué le 12 septembre 2019 auxquels il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de l'aménagement de la zone de loisirs.

La Commission des Finances, réunie le 4 décembre 2019, a émis un avis favorable au plan proposé ci-dessous.

Dépenses investissement TTC 2020-2021		Recettes investissement 2020-2021	
Aménagement de la zone de loisirs Moustlerlann tranche 1 en 2020 (VRD Terrain herbeux et espaces verts + maîtrise œuvre)	1 425 000 (HT 1 187 500)	Affectation du résultat 2019 et 2020 (compte 1068) autofinancement	1 000 000
Aménagement de la zone de loisirs Moustlerlann tranche 2 en 2021 (Terrain synthétique, éclairage des terrains + maîtrise œuvre)	475 000 (HT 395 833)	Subvention Moustlerlann DETR + DSIL	150 000
		Subvention Moustlerlann ligue de Football	30 000
		Subvention Moustlerlann Conseil départemental (mise en valeur du patrimoine et cadre de vie, et plan départemental de randonnée)	40 000
		Prêt relais sur FCTVA lié aux travaux 2020-2021 de Moustlerlann (1 900 000 € * 16,04%)	304 000
		Emprunt à long terme 2020 et 2021	376 000
Total dépenses	1 900 000	Total recettes	1 900 000

M. Jérôme GOURMELEN demande à avoir plus de détail sur le montant de 1 000 000 € inscrit en affectation du résultat.

M. Michel GUILLOU lui indique qu'il s'agit d'une fourchette basse. Une marge de l'ordre de 350 000 € est conservée sur les 2 ans.

M. Jérôme GOURMELEN aurait souhaité des chiffres plus précis. Il souligne que l'autofinancement brut de 700 000 €, auquel il faut retrancher le remboursement du capital des emprunts, sera largement consommé sur les 2 années.

Mme Danièle GOMES souhaite des précisions sur les subventions inscrites et qui représentent 12 % du coût de l'opération. Elle précise qu'habituellement les subventions ne figurent au plan de financement que lorsqu'elles sont actées.

M. le Maire indique que des demandes de subventions sont en cours mais qu'il était nécessaire de les faire figurer au plan de financement pour déposer les dossiers. Il indique que la commune est éligible aux subventions de la Ligue de football et qu'il reste des interrogations pour les autres partenaires (Etat, Région, Département).

Mme Danièle GOMES souligne que dans l'hypothèse où les subventions ne seraient pas allouées il conviendra d'augmenter le montant de l'emprunt.

M. Michel GUILLOU confirme cette hypothèse dans le pire des cas mais précise que la collectivité continue à se désendetter à hauteur de 450 000 € chaque année.

M. René ROCUET rejoint les propos de M. Jérôme GOURMELEN et estime qu'il est trop lourd de prélever un financement de façon aussi élevée sur l'excédent budgétaire.

Il est étonné que le financement soit prévu sur 2 ans pour un équipement qui a vocation à durer au moins 20 ans. Il serait plutôt favorable à augmenter la part de l'emprunt pour la réalisation du projet.

Par ailleurs il trouve anormal l'absence d'accompagnement financier de la part de la CCPF pour ce dossier car il considère qu'il s'agit d'un équipement structurant.

M. Frédéric HENRIO informe que des problèmes d'infiltrations d'eau ont été constatés à la Halle des Sports et il s'inquiète sur la capacité financière de la commune à réaliser, à l'avenir, les travaux d'entretien nécessaires sur les bâtiments existants.

M. René ROCUET fait remarquer qu'il est d'autant plus important de garder une marge financière.

M. Jérôme GOURMELEN cite les différentes participations de CCPF pour des réalisations sur d'autres collectivités du Territoire. Il évoque un problème d'équité si Saint Evarzec ne bénéficie pas de participation pour la zone de loisirs de Moustlerlann. Il est également inquiet pour les projets futurs.

M. Patrick LE GUYADER rappelle qu'il avait reproché le manque de sincérité du budget, notamment en ce qui concerne les restes à réaliser.

M. José LENEPVEU précise que la participation financière demandée à la CCPF pourrait se faire sous forme de subvention et non de fonds de concours.

Mme Sophie BOYER trouve le plan de financement proposé très audacieux. Elle reste dubitative sur la part d'autofinancement et sur le montant inscrit en subvention du Conseil Départemental. Pour autant, elle précise qu'elle s'engage à soutenir le dossier auprès du Département.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le plan de financement proposé pour la réalisation de la Zone de Loisirs de Moustlerlann.

Il est procédé au vote, à mains levées.

Abstention	11
	Jocelyne CAROFF, Sophie BOYER, Fanny DERRIEN, Solenn LE STRAT-MOYSAN, Nathalie DROAL, Patrick LE GUYADER, René ROCUET, Sophie TUDAL, Jérôme GOURMELEN, Serge SINOU, Catherine DE ABREU
Contre	3
	Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Lydie GOARIN
Pour	13

Le plan de financement proposé est **ADOPTÉ** tel que proposé.

5 - W : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE AMENAGEMENT CENTRE BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Bourg, il est proposé la signature d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. Cet avenant a pour objet la modification du plan d'aménagement initial suite à la problématique du stationnement au droit de la pharmacie. Cette étude complémentaire fera l'objet d'une présentation au Comité de Pilotage avant validation par le Conseil Municipal.

Montant de l'avenant :	2 300 € HT 2 760 € TTC
Nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre	17 900 € HT 21 480 € TTC

Cette question a été vue en Commission des Finances le 4 décembre 2019 et a reçu un avis favorable des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition d'avenant au marché de maîtrise d'œuvre.

Après avoir pris connaissance de la proposition, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité, à mains levées, l'avenant et **AUTORISE** sa signature.

6 - W : ASSURANCE DU PERSONNEL : AVENANT FINANCIER AU CONTRAT SOFAXIS

Par délibération 4 H du 19 octobre 2017, le Conseil Municipal a accepté l'adhésion au contrat d'assurance statutaire et aux services de prévention et de gestion de l'absentéisme proposée par le centre de gestion du Finistère. Ainsi l'assureur CNP assurance/courtier SOFAXIS a été désigné pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 selon les modalités suivantes :

Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL : garantie décès, accident du travail/maladie professionnelle avec une franchise de 15 jours (ARR15), congés de longue maladie et de longue durée

Taux de cotisation : 3,76%

Agents affiliés à l'IRCANTEC : décès, accident du travail, maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave maternité/paternité, adoption

Taux de cotisation : 1,10%

Contribution au centre de gestion : gestion du contrat groupe d'assurance statutaire, prévention de l'absentéisme

Taux 0.27% de la masse salariale des agents CNRACL

Le titulaire du contrat groupe de l'assurance statutaire a résilié à titre conservatoire le marché conclu pour la période 2018-2021 auprès de l'ensemble des collectivités adhérentes au motif d'une dégradation générale des absences pour raison de santé qui a pour conséquence d'affecter l'équilibre du contrat.

La CNP/SOFAXIS, après négociation avec toutes les collectivités adhérentes et le centre de gestion, propose un nouveau taux de 5,08% pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL sans modifier les garanties actuelles du contrat. La CNP/SOFAXIS soumet également à la commune 2 autres propositions financières en modifiant les conditions des garanties l'allongement de durée des franchises sur certains risques. La commission des finances, lors de sa réunion du 4 décembre 2019 a émis le souhait de retenir la proposition 1 figurant au tableau ci-dessous.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Assurance du personnel-contrat SOFAXIS				
Agents titulaires CNRACL et IRCANTEC et agents contractuels IRCANTEC				
	Titulaire CNRACL	Agents IRCANTEC tout statut	Frais de gestion CDG	Total annuel
Base 2019	816 675 €	192 856	816 675	
TAUX 2019 AT 15ARR-LM/LD-DC	3,76 %	1,10 %	0,27 %	
Montant 2019	30 707 €	2 121 €	2 205 €	35 033 €
Proposition 1 TAUX 2020 AT15ARR-LM/LD-DC	5,08 %	1,10 %	0,27 %	
Montant annuel proposition 1	41 487 €	2 121 €	2 205 €	45 814 €
Proposition 2 TAUX 2020 AT30ARR-LM/LD-DC	4,79 %	1,10 %	0,27 %	
Montant annuel proposition 2	39 119 €	2 121 €	2 205 €	43 445 €
Proposition 3 TAUX 2020 AT30ARR-LM/LD 90 ARR-DC	4,25 %	1,10 %	0,27 %	
Montant annuel proposition 3	34 709 €	2 121 €	2 205 €	39 035 €

Après avoir pris connaissance des propositions de l'assureur CNP/SOFAXIS, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, à mains levées, la solution ci-dessous et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat.

Proposition 1 TAUX 2020 AT15ARR-LM/LD-DC	5,08 %	1,10 %	0,27 %	Total annuel
Montant annuel proposition 1	41 487 €	2 121 €	2 205 €	45 814 €

7 - W : TRANSFERT DE CHARGES CCPF SUITE A LA MUTUALISATION INFORMATIQUE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération R9 du 21 mars 2019, le Conseil Municipal a approuvé la mutualisation du service informatique avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais CCPF. L'application des modalités définies dans cette délibération entraîne une modification du transfert de charges.

Depuis l'instauration de la taxe professionnelle unique, le CCPF reverse une attribution de compensation aux communes conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Une commission composée d'au moins un représentant par commune évalue les charges transférées à la CCPF au moment du passage en TPU et à chaque nouveau transfert de charges.

Cette commission s'est réunie le 11 septembre 2019 et a proposé un nouveau transfert prenant en compte la mutualisation informatique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le rapport tel que présenté en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, **APPROUVE** à l'unanimité, à mains levées, le nouveau transfert de charge prenant en compte la mutualisation informatique présenté en annexe.

8 - W : CONVENTION D'AIDE LOGISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION « J'AIME MES LEÇONS A ST-E »

Monsieur le Maire donne la parole à M. Etienne CHEREAU, Adjoint en charge des Affaires Scolaires et des Structures d'Accueil.

M. Etienne CHEREAU présente au Conseil Municipal l'association « J'aime mes leçons à St-E » nouvellement créée. Cette association, composée de parents d'élèves des écoles Léonard de Vinci et St-Louis et autres bénévoles, a pour but l'accompagnement par des bénévoles des enfants dans la réalisation de leurs leçons. A ce jour 10 bénévoles se sont manifestés pour y participer.

Dans le cadre du démarrage des activités de l'association « J'aime mes leçons à St-E » une convention d'aide logistique est proposée à la signature entre la Commune et l'association.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la signature par Monsieur le Maire de cette convention. (annexe jointe).

Après avoir entendu la présentation de M. Etienne CHEREAU, le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, à mains levées, la signature de la convention telle que présentée en annexe.

9 - W : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « J'AIME MES LEÇONS A ST-E »

Monsieur le Maire donne la parole à M. Etienne CHEREAU, Adjoint en charge des Affaires Scolaires et des Structures d'Accueil.

M. Etienne CHEREAU informe le Conseil Municipal que l'association « J'aime mes leçons à St-E » a déposé une demande de subvention auprès de la Commune pour un montant de 300 € pour couvrir ses frais d'ouverture de compte bancaire, d'assurance, d'achat de matériel et d'inscription au Journal Officiel.

Cette question a été vue en Commission des Finances le 4 décembre 2019 et a reçu un avis favorable des membres présents.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

Après avoir pris connaissance de la demande, le Conseil Municipal donne à l'unanimité, à mains levées, un **AVIS FAVORABLE** au versement d'une subvention de 300 € à l'association « J'aime mes leçons à St-E ».

10 - W : DETERMINATION D'UN NOM POUR LE LOTISSEMENT QUEMERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de choisir un nom pour le lotissement QUEMERE situé route de Concarneau.

Il est proposé le nom de : « Impasse de Ménez Plenn ».

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette proposition.

Messieurs Serge QUEMERE et Jean-Luc QUEMERE informent qu'ils ne prendront pas part au vote, étant directement concernés par ce dossier.

Mme Sophie TUDAL souhaite alerter sur les risques de confusion créés par des dénominations similaires de lieux-dits, notamment lors des interventions des services de secours

Après avoir pris connaissance de la proposition de nom,

Après délibération, le Conseil Municipal **RETIENT** la dénomination d'Impasse de Menez Plenn par 25 voix « Pour » (vote à mains levées).

11 - W : CHARTE D'UTILISATION DES SERVICES MEGALIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du renouvellement d'adhésion aux services numériques MEGALIS Bretagne au 1^{er} janvier 2020, il est demandé à la Commune de signer la charte d'utilisation des services Mégalis pour la période 2020-2024.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la signature de la charte proposée (annexe jointe) et précise que la contribution forfaitisée est prise en charge par CCPF.

Après avoir pris connaissance de la Charte d'utilisation des services Mégalis, le Conseil Municipal **AUTORISE**, à l'unanimité, à mains levées, Monsieur le Maire à signer le document avec Mégalis.

12 - W : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE COMMERCE RELAIS 2019

Monsieur le Maire donne la parole à M. Michel GUILLOU, Adjoint en charge des Finances.

M. Michel GUILLOU rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Municipal du 14 novembre dernier, il a été adopté une décision modificative relative au budget du Commerce Relais. Mme la Trésorière de Fouesnant a indiqué, le 10 décembre que cette décision municipale comportait une anomalie bloquante dans la mesure où il est indiqué une réduction du chapitre 023 (virement à la section d'investissement) de 450 € alors que les crédits ouverts au budget primitif de ce budget annexe sont limités à 30 €.

Afin de répondre à l'objet initial de la décision modificative qui visait à annuler un titre de recettes émis à tort au nom de la trésorerie de Fouesnant sur l'exercice 2018, il est proposé une nouvelle décision modificative du budget du commerce relais sur le principe suivant :


Chapitre	Article	Libellé	Montant
011	615228	Entretien autre bâtiment public	- 450 €
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	450 €

Le Conseil Municipal est invité à :


- se prononcer sur l'annulation de la délibération 4-V du 14 novembre 2019,
- d'adopter la décision modificative présentée ci-dessus


Après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à mains levées d'**ANNULER** la délibération 4-V du 14 novembre 2019 et d'**ADOPTER** la modification budgétaire proposée ci-dessus sur le budget 2019 « Commerce Relais ».

13 - W : INFORMATIONS DIVERSES

 M. Etienne CHEREAU fait un compte-rendu de la réunion de la Commission des Structures d'Accueil ayant eu lieu le 28 novembre dernier et au cours de laquelle les points suivants ont été abordés :

- Tarifs 2020,
- Aide aux leçons,
- Loi sur la scolarisation des enfants de 3 ans,
- Nouvel organigramme,
- Loi Egalim (mise en place d'un repas végétarien par semaine au restaurant scolaire),
- Sécurité à la sortie de l'Ecole St Louis,
- Achat de rehausseur avec dossier pour le transport scolaire ?
- Consommation excessive d'eau par les enfants pendant le repas au restaurant scolaire ((jeu).

 Monsieur le Maire décerne le diplôme de « porte drapeau » à Mme Catherine GARREAU au nom de la secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées.

 M. René ROCUET évoque la problématique des fermetures répétées de La Poste.

Réunions et manifestations :

- Samedi 14 Décembre à 10 h 30 : Flash Mob La tournée de Noël Les Kanfarded Place de l'Eglise,
- Samedi 14 Décembre : Marché de Noël Ecoles Léonard de Vinci Halle des Sports,
- Samedi 21 Décembre : Spectacle Théâtre organisé par l'Espace Jeunes Le Nautile,
- Les 21 et 22 Décembre de 14 h à 18 h : Tournoi de Noël BRT Halle des Sports,
- Samedi 4 Janvier à 17 h : Vœux à la population Restaurant Scolaire,
- Vendredi 17 Janvier à 18 h : Vœux aux acteurs économiques Mairie,
- Samedi 18 Janvier à 11 h : Vœux aux agriculteurs Mairie,
- Vendredi 24 Janvier à 19 h 30 : Vœux aux élus et au personnel communal Restaurant Scolaire,
- Dimanche 26 Janvier : Murder Party organisé par les Santiags West Dancers Maison Communale,
- Dimanche 2 Février à 15 h : Spectacle de magie organisé par l'APE Ecoles Léonard de Vinci Maison Communale,
- Samedi 8 Février : Don du Sang Maison Communale,
- Les 8 et 9 Février : Exposition d'oiseaux organisée par AQCOR Halle des Sports.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.